

EuropeInside

2030

2029

2028

2027

2026

2025


2024

Orange et les politiques européennes



Edition 2024

orange™

A decorative orange line that starts from the left edge, curves down and left, forms a loop, then curves down and right, and finally curves up and right towards the end of the page.

Manifesto 2024 d'Orange
pour le nouveau mandat



Edito



Pour un marché unique du numérique plus fort, plus résilient et plus vert

Dans le contexte géopolitique actuel particulièrement complexe, et à la lumière des nombreux défis mondiaux auxquels nous faisons face, tels la transition environnementale ou le débat sur l'élargissement de l'Union européenne (UE), les citoyens et les entreprises doivent pouvoir se reposer sur une UE forte, à même de défendre leurs valeurs, leurs droits et leur vision du futur.

L'Union européenne ne peut renforcer sa puissance sans restaurer son leadership technologique. Les opérateurs de réseaux et l'industrie des télécoms sont des contributeurs indispensables à la réalisation d'un tel objectif, comme le souligne la Commission européenne dans son Livre blanc « *How to master Europe's digital infrastructure needs?* ».

Vers des entreprises « Tech Comm »

Le secteur des télécoms se transforme profondément. La virtualisation des réseaux, l'utilisation accrue des logiciels et du cloud dans leur gestion, la désagrégation et reconfiguration par le développement d'interfaces ouvertes ainsi que l'intelligence artificielle (IA) sont des évolutions majeures qui vont permettre l'essor de réseaux automatisés et intelligents alimentés par l'IA. Les mondes de l'IT et des télécoms convergent de plus en plus. Ainsi les réseaux vont devenir toujours plus agiles et les opérateurs télécoms vont se transformer en entreprises de communications technologiques, ou « *Tech Comm* ». Ces transformations vont créer de nouvelles opportunités : les développements technologiques, renforcés par la 5G et le « *slicing* » et l'évolution vers des « *Network-as-a-Service* » vont permettre de lancer des offres sur mesure pour répondre toujours mieux aux besoins spécifiques de nos clients.

Pour une transformation réussie, les opérateurs doivent relever plusieurs défis dont celui de l'investissement substantiel à mener dans les réseaux de communications électroniques. A ce jour, atteindre les objectifs de la Décennie numérique nécessite a minima 200 milliards d'euros d'investissement. L'autonomie numérique de l'UE dépend de la mise en œuvre d'une stratégie robuste orientée vers le déploiement d'infrastructures numériques sécurisées et résilientes (réseaux fixes, mobiles, câbles sous-marins ou connexions satellite). Supprimer les barrières au marché unique est un prérequis

indispensable pour que le secteur des télécoms soit en mesure de lancer des offres innovantes et paneuropéennes.

Nous sommes prêts à relever ces défis. Mais ceci nécessite une action forte des décideurs politiques visant à adapter le cadre réglementaire. C'est pourquoi nous soutenons le Livre blanc sur la connectivité publié par la Commission européenne. Ce document présente une analyse pertinente de la situation et des enjeux du secteur, appelle à une montée en puissance des investissements, et ouvre la voie à une réforme du cadre réglementaire. Il est indispensable que le prochain mandat européen mette en place un environnement plus favorable aux investissements privés, soutienne la consolidation du secteur, ainsi que l'innovation dans les réseaux, contribuant ainsi à la transition verte pour un bénéfice maximum des citoyens et des entreprises européennes.

L'Union européenne mérite un marché unique du numérique plus robuste et compétitif, où le secteur des télécoms devient plus attractif pour les investisseurs et où l'UE se positionne à l'avant-garde en matière de réseaux innovants et de transition numérique. Nous appelons les décideurs politiques à mettre en place une stratégie agile et exhaustive pour répondre aux développements technologiques rapides et pour moderniser le cadre réglementaire sur la base des trois piliers.

Nous demandons la mise en place d'un nouveau cadre réglementaire



Renforcer l'écosystème numérique

- Améliorer l'attractivité du secteur pour les investisseurs ;
- Soutenir la consolidation au sein du secteur ;
- Renforcer l'harmonisation réglementaire et alléger la régulation des marchés télécoms ;
- Promouvoir une mise en œuvre harmonisée et au soutien de l'innovation des textes en matière d'économie des données (DMA, Règlement IA, etc.).



Améliorer la sécurité et la résilience

- Soutenir un écosystème européen en matière de réseaux compétitif et résilient (équipementiers, Open RAN, câbles sous-marins) ;
- Garantir une pleine harmonisation des règles en matière de cybersécurité ;
- Soutenir l'innovation européenne grâce à des financements adéquats et à des processus de collaboration efficaces.



Accélérer la transition verte

- Développer l'économie circulaire pour les équipements TIC ;
- Soutenir la mutualisation des réseaux ;
- Garantir la proportionnalité des mesures en matière de taxonomie et de règles de reporting.

Pour un marché unique du numérique plus fort, plus résilient et plus vert



Sommaire

Un écosystème numérique européen plus fort au bénéfice des consommateurs et des entreprises p.8

- 1.1 Soutenir la consolidation du secteur pour assurer sa durabilité et développer des services paneuropéens** p.10
- 1.2 Renforcer l'économie européenne des données** p.13
- 1.3 Moderniser et harmoniser les règles applicables au secteur des télécoms** p.14

Un environnement plus sûr et résilient p.20

- 2.1 Renforcer la cybersécurité de l'UE** p.22
- 2.2 Renforcer la souveraineté européenne en matière de réseaux et d'innovation** p.24
- 2.3 Soutenir le rôle de facilitateur du secteur des télécoms dans la transition verte** p.27

Accélérer la transition écologique de l'UE grâce à un secteur numérique plus vert p.30

- 3.1 Renforcer l'économie circulaire en Europe aussi pour les équipements TIC** p.32
- 3.2 Soutenir la transition verte du secteur TIC** p.34
- 3.3 Soutenir le rôle de facilitateur du secteur des télécoms dans la transition verte** p.35

Un Ecosystème numérique européen plus fort au bénéfice des consommateurs et des entreprises

2022

**59.1 Mds€ investis par le secteur des télécoms
En augmentation vs. 2021 avec 56.3 Mds€**

L'UE a défini des objectifs ambitieux pour réaliser sa transition numérique à travers la stratégie Décennie numérique. Pour réussir, l'UE doit pouvoir compter sur un secteur des télécoms et sur des opérateurs de réseaux robustes. Les infrastructures télécoms ne sont pas seulement nécessaires pour atteindre ces objectifs mais sont aussi indispensables pour réaliser les ambitions de l'UE en termes de leadership numérique, compétitivité économique et industrielle, transition verte et résilience des infrastructures.

Le secteur des télécoms est en constante évolution : grâce à l'investissement continu dans les nouvelles technologies mobiles, consommateurs et entreprises peuvent profiter chaque jour de services innovants, d'offres de données toujours plus abondantes à des prix abordables, y compris avec l'itinérance intra-européenne au prix des offres domestiques. De même, les réseaux fixes offrent désormais grâce à la fibre des débits encore plus importants qui permettent aux citoyens de travailler, regarder la télévision ou se divertir à la maison.

Plus de
500 Mds€
investis par les opérateurs européens sur 10 ans

Toutes ces évolutions ont un coût : le secteur a investi plus de 500 milliards d'euros sur les dix dernières années, dont 60 milliards d'euros pour Orange. Selon l'étude publiée en 2024 par l'ETNO « *State of Digital Communications* », les investissements des opérateurs européens ont représenté 59.1 milliards d'euros en 2022, en augmentation par rapport à 2021 où ils atteignaient 56.3 milliards d'euros.

Le secteur européen des télécoms fait face à un réel paradoxe : alors que la consommation de données et de services numériques ne fait qu'augmenter de façon exponentielle, les opérateurs souffrent d'un manque important de retour sur investissement. Comme l'indique le rapport de l'ETNO « *le retour sur capital employé pour les membres de l'ETNO a diminué de presque moitié dernièrement : en 2017 le ROCE atteignait 9.1% alors qu'il n'était que de 5.8% en 2022* ». Cette situation impacte nécessairement le secteur, avec notamment des délais dans le déploiement de la 5G, alors que d'autres régions du monde sont bien plus rapides.

Elle contribue aussi à de nouvelles tendances où les opérateurs cèdent une partie de leurs actifs clefs, tels que les tours mobiles ou la fibre, afin de pouvoir continuer à investir. Ces évolutions donnent lieu à une fragmentation plus importante et nouvelle en termes d'infrastructures, et à l'entrée de nouveaux investisseurs, pas nécessairement européens, sur le marché des entreprises de tours mobiles, « *TowerCos* », ou de fibre, « *FiberCos* ».

Avec pour effet complémentaire, et de façon plus problématique, l'entrée d'entités non européennes au capital de certains opérateurs.

En outre, d'un point de vue global, les opérateurs télécoms sont confrontés d'une part à une concurrence accrue des « *hyperscalers* », et d'autre part à une concentration plus forte du marché des équipementiers. Restaurer la croissance au sein du secteur et réaliser un marché unique du numérique efficace et compétitif nécessitent de répondre aux trois défis suivants.

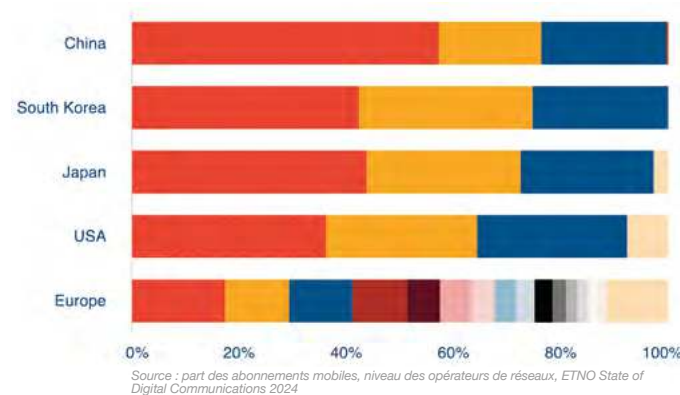
1.1 Soutenir la consolidation du secteur pour assurer sa durabilité et développer des services paneuropéens

Comme l'a également reconnu la Commission européenne dans son Livre blanc sur la connectivité, l'extrême fragmentation des marchés des télécoms en Europe entrave le marché unique numérique et la réalisation des objectifs de la Décennie numérique.

En 2023, l'Europe comptait 45 grands groupes d'opérateurs mobiles, contre 8 aux États-Unis, 4 au Japon et en Chine, et 3 en Corée du Sud.

2023

45 grands groupes d'opérateurs mobiles dans l'UE vs. 8 aux États-Unis, 4 en Chine



Il faut désormais instaurer un meilleur équilibre afin d'assurer en même temps une concurrence efficace et accroître la capacité d'investissement des opérateurs. En 2022, selon le rapport de l'ETNO, les dépenses d'investissement télécoms par habitant en Europe s'élevaient à 109,1 euros, soit moins qu'au Japon (270,8 euros), aux États-Unis (240,3 euros) et en Corée du Sud (113,5 euros). Les opérateurs doivent pouvoir se développer et répondre au nouveau contexte géopolitique.

Les opérations de consolidation transfrontière ont été initialement envisagées pour créer des opérateurs télécoms paneuropéens capables d'atteindre une masse critique et de rivaliser avec les géants numériques américains ou asiatiques. Cependant, les opérateurs télécoms construisent, déploient et exploitent leurs infrastructures de réseau à l'échelle nationale, sur leur marché domestique, notamment parce que les autorisations en matière de spectre sont attribuées à l'échelle nationale. Par conséquent, à court terme, ils ne peuvent atteindre une taille significative et bénéficier d'une croissance durable qu'au sein de leurs marchés nationaux respectifs. En outre, comme le rappelle aussi le Livre blanc de la CE,

les concentrations transfrontières ne génèrent actuellement pas les mêmes synergies que les concentrations sur le marché national. Il n'est pas exclu que des consolidations transfrontières se matérialisent dans le futur, mais seulement dans un second temps.

En ce qui concerne les consolidations domestiques, au niveau national, la vision stratégique de l'UE et sa politique de concurrence ne sont actuellement pas alignées. La politique de concurrence de l'UE doit adopter une perspective plus dynamique et de long terme afin de renforcer la compétitivité mondiale de l'UE en encourageant l'investissement et l'innovation, tout en garantissant la viabilité à long terme des entreprises européennes au bénéfice des consommateurs. La politique en matière de concentration doit être intégrée aux politiques globales de l'UE. Par exemple, si la stratégie pour la Décennie numérique prévoit des investissements majeurs dans les infrastructures (5G et FTTH), les gains d'efficacité résultant des concentrations devraient être évalués à la lumière de la mise en œuvre de ces objectifs. Une manière d'y parvenir serait de séparer les équipes en charge de l'instruction au sein de la DG Concurrence de l'organe de prise de décision.

Actuellement, **les exigences que doivent respecter les opérateurs télécoms pour mener des opérations de consolidation domestique sont trop strictes**, et se basent uniquement sur des critères de bien-être des consommateurs et des effets prix à court terme. La Commission européenne devrait adopter une approche plus prospective et globale incluant la compétitivité et la croissance durable des entreprises européennes et en prenant en compte les efficacités de long terme, telles que l'impact sur l'investissement, la création d'emplois, l'innovation et la qualité, ce qui profiterait au bien-être global des consommateurs.



2022

Les investissements par habitant des télécoms ont atteint 109,1€ dans l'UE vs. 240,3€ aux États-Unis

Le test de défense des gains d'efficacité (« *Efficiences defence test* ») devrait être adapté aux politiques de l'UE et à la réalité économique. Actuellement, les préjudices et les avantages résultant des concentrations ne sont pas analysés de manière équilibrée ; aucun gain d'efficacité lié aux investissements incrémentaux n'a été accepté par la CE. En outre, le délai pour évaluer la réalisation des gains d'efficacité devrait être aligné sur le calendrier des mesures correctives.

Par ailleurs, lors de l'évaluation des opérations de concentration et de la mise en œuvre des remèdes, il est essentiel de prendre en compte l'évolution du marché et l'émergence de différents modèles économiques qui génèrent une concurrence supplémentaire (ex : l'apparition d'acteurs tels que les « *TowerCos* » ou « *FiberCos* », le développement de modèles hybrides d'opérateurs combinant déploiement propre, mutualisation et accès sur le marché de gros). Le fait que les bénéficiaires de remèdes puissent décider ultérieurement de revendre les actifs acquis lors de la concentration montre également que cette approche n'est plus en ligne avec les dynamiques du marché, tout en étant coûteuse pour les entités fusionnées.

Les exigences pour les consolidations domestiques sont trop restrictives

Enfin, il est nécessaire de rétablir un meilleur équilibre procédural dans la phase d'investigation : l'augmentation considérable des demandes de documents prolonge les procédures et engendre une charge administrative conséquente tant pour les entreprises que pour les services de la Commission.

L'ensemble de ces éléments appelle à une **réévaluation du Règlement sur les concentrations et de la politique de concurrence européenne dans son ensemble.**

1.2 Renforcer l'économie européenne des données

a. Soutenir l'innovation et un écosystème européen plus fort dans l'économie des données

Orange soutient les initiatives de la Commission européenne structurantes pour l'avenir numérique de l'UE avec la mise en place d'un cadre réglementaire clair pour l'économie des données. Pendant le mandat 2019-24, le secteur numérique a, en effet, été l'objet d'une attention sans précédent, avec une accélération significative du processus législatif notamment en ce qui concerne l'adoption du Règlement sur les marchés numériques (le « *DMA* »), le Règlement sur les données (le « *Data Act* »), et le Règlement sur l'intelligence artificielle (« *AI Act* »).

Règlement sur l'intelligence artificielle : pour une mise en œuvre harmonisée et favorable à l'innovation

Nous encourageons les décideurs politiques et la Commission européenne à se concentrer dans les années à venir sur la mise en œuvre harmonisée de ces différents textes. Le « *DMA* » ouvrira de nouvelles opportunités dans l'écosystème numérique et contribuera notamment à résoudre les problèmes d'interopérabilité, qui limitent le choix des consommateurs. Le « *DMA* » devrait également contribuer globalement à améliorer l'expérience client en accordant aux opérateurs télécoms un accès, par des API basés sur le cloud, aux données sur la qualité des réseaux collectées par les contrôleurs d'accès (« *gatekeepers* »). Ceci permettrait d'identifier des domaines d'amélioration potentiels et d'optimiser en conséquence les infrastructures réseau.

L'adoption de l'intelligence artificielle s'accélère à travers le monde à un rythme qui n'avait pas été anticipé. Un opérateur comme Orange l'utilise et continuera à le faire de façon accrue notamment pour améliorer la gestion de notre réseau, pour la cybersécurité, ou encore pour interagir avec nos clients. **En ce qui concerne les Règlements sur les données et sur l'IA, il est primordial de veiller à une mise en œuvre totalement harmonisée, tout en soutenant l'essor d'un écosystème européen innovant et dynamique.**



Enfin, nous soutenons l'initiative pour des Espaces de données européens communs, qui permettra de renforcer le développement d'un écosystème européen plus robuste. Pour faciliter leur expansion et favoriser la création de partenariats entre les fournisseurs, il est nécessaire de promouvoir le partage de données entre ces espaces. Ceci implique de veiller à l'interopérabilité entre les espaces de données, par le biais d'API standardisées et de protocoles communs d'accès aux données.

— b. Retrait des mesures sectorielles sur la vie privée (« ePrivacy »)

Il est devenu plus que nécessaire de réexaminer le cadre réglementaire sur la vie privée (« ePrivacy »), qui régit le traitement des données personnelles dans le secteur des communications électroniques et la confidentialité des communications. À l'ère actuelle de l'économie des données, il est à la fois incompatible avec la stratégie de l'UE et préjudiciable à l'industrie européenne des télécoms

que les opérateurs ne bénéficient pas des mêmes droits que d'autres acteurs numériques pour innover sur la base des règles du RGPD.

La Directive sur la vie privée actuellement en vigueur, et depuis plus de 20 ans, est obsolète tant d'un point de vue juridique que technologique. La protection de la vie privée doit être une responsabilité partagée par tous les acteurs du numérique, ce qui signifie que tous ces acteurs doivent également respecter le principe de confidentialité des communications. Le traitement des données personnelles lié aux communications électroniques doit être régi par le seul RGPD.

Nous appelons donc à l'incorporation du principe de confidentialité des données de communications électroniques dans le RGPD par le biais d'un amendement ciblé, ainsi qu'à l'abrogation de la Directive sur la vie privée (2002) et au retrait de la proposition de Règlement sur la vie privée (2017).

1.3 Moderniser et harmoniser le cadre réglementaire des télécoms

La régulation des marchés doit devenir une exception, avec un filet de sécurité

Alors que le déploiement des réseaux et la connectivité vont demeurer des priorités pour les années à venir, de nouvelles dynamiques de marché se développent :

- Le réseau historique cuivre va progressivement disparaître, avec le déploiement de la fibre ;
- L'environnement concurrentiel a substantiellement évolué. Le cadre réglementaire actuel qui repose sur une opposition entre opérateurs historiques verticalement intégrés et opérateurs alternatifs demandeurs d'accès ne sera bientôt plus pertinent. Il y a en effet désormais de nombreux acteurs qui déploient des réseaux fixes, privés ou publics ;
- De nouveaux acteurs et modèles d'affaires se développent en se concentrant sur certains actifs comme les « TowerCos », ou « FiberCos » ;
- **Les réseaux entrent dans une nouvelle ère technologique** : la virtualisation des fonctions réseau impulsée par des architectures « cloud-native » et désagrégées, a débuté. Le développement de réseaux intelligents, alimentés par l'IA et automatisés, permettra des solutions innovantes (« Edge-cloud », 5G, IoT massif) fournies via des plateformes de connectivité dans une économie de « Network as a Service ». **Les opérateurs vont devenir des entreprises de communication technologique, « Tech Comm »**, ce qui peut apporter de nouvelles opportunités commerciales si les opérateurs parviennent à croître dans la chaîne de valeur tout en faisant face aux « hyperscalers ».

Ces évolutions nécessitent de modifier substantiellement le cadre réglementaire applicable au secteur, afin de soutenir les investissements.



— a. Améliorer les conditions économiques pour l'investissement dans les réseaux, avec une régulation des marchés modernisée et harmonisée

Le cadre réglementaire doit tout d'abord être appliqué de façon à soutenir les investissements privés. Ainsi quand les tarifs sont régulés, il convient de s'assurer qu'ils sont toujours supérieurs aux coûts effectivement encourus par l'entité régulée.

Il importe également de remédier au manque d'harmonisation dans la mise en œuvre du Code des Communications Electroniques Européen (CCEE). C'est particulièrement flagrant dans les analyses des marchés du haut débit et les critères de dérégulation. Alors que les structures de marché sont par exemple similaires en France et en Espagne, les décisions réglementaires nationales sont profondément divergentes.

En outre, **la régulation des marchés doit désormais devenir l'exception, tout en conservant un filet de sécurité, qui favorise la régulation symétrique des acteurs et non la régulation asymétrique**, comme le suggère également le Livre blanc sur la connectivité de la Commission européenne.

Enfin, il convient de mettre en place une réelle équité entre les opérateurs et les larges émetteurs de trafic (LEM). Le comportement de passager clandestin des LEM sur les réseaux télécoms doit prendre fin. L'équité au sein de la chaîne de valeur numérique et la mise en place de conditions équitables avec les LEM doivent être garanties dans le futur cadre réglementaire. Ceci nécessite également de travailler à l'optimisation du trafic sur les réseaux mobiles, qui contribuera en outre à la réalisation des objectifs de transition verte.

Bandes 5G allouées en 2018 en Espagne vs. 2023 en Pologne

— b. Améliorer la sécurité juridique en matière d'Internet ouvert

Comme l'OFCOM a pu le faire au Royaume-Uni, il est nécessaire de clarifier les modalités de mise en œuvre du Règlement sur l'Internet ouvert en matière de services spécialisés ainsi que pour les nouveaux cas d'usage qui vont se développer avec l'essor des technologies « *slicing* » 5G ou « *Network-as-a-Service* ». Afin de créer un environnement réglementaire stable, propice aux investissements et à l'innovation, les opérateurs ont besoin d'une approche réglementaire prospective, garantissant plus de sécurité juridique dans la manière dont le Règlement va être appliqué à ces nouveaux cas d'usage.



Pour 40 ans en Espagne vs. 15 ans en France

Par ailleurs, le Règlement sur l'Internet ouvert ne s'applique qu'aux seuls fournisseurs d'accès à Internet, et non à l'ensemble de la chaîne de valeur numérique. Cela suscite des difficultés, par exemple en ce qui concerne la neutralité des terminaux ou la position que certains acteurs numériques peuvent acquérir au sein de l'écosystème 5G. Etendre les principes du Règlement à l'ensemble de la chaîne de valeur doit devenir une priorité du nouveau mandat.

Mettre un terme au rôle de passager clandestin de certains acteurs sur les réseaux télécoms

— c. Améliorer l'harmonisation des conditions d'allocation des fréquences, du droit de la consommation et de la gouvernance du secteur

Le manque d'harmonisation des conditions d'allocation du spectre constitue un frein à l'investissement et au développement effectif d'un marché unique du numérique. Par exemple, la durée des licences en Europe peut varier pour la 5G entre 40 ans en Espagne et 15 + 5 ans en France. De même pour le calendrier des enchères : lancées dès 2018 en Espagne et seulement en 2023 en Pologne.

Ce défaut d'harmonisation se retrouve également en matière de droit de la consommation. Les opérateurs télécoms doivent respecter les obligations en la matière prévues par le droit horizontal de la consommation européen, auquel s'ajoutent les dispositions spécifiques du secteur prévues par le CCEE, qui sont-elles mêmes complétées par de nombreuses dispositions nationales, pas nécessairement convergentes (par exemple en matière de changement d'opérateurs ou d'impact contractuel des modifications tarifaires). Il nous semble désormais pertinent de faire migrer le secteur des règles sectorielles vers le droit commun de la consommation, ce qui favorisera le lancement d'offres paneuropéennes.

Enfin, il importe également de mettre en place une meilleure gouvernance pour l'application du cadre réglementaire en réexaminant le mille-feuille institutionnel du secteur, reposant notamment sur des régulateurs nationaux, la Commission européenne ou encore le BEREC. De même, l'accumulation de textes de droit dérivé ou non contraignants (lignes directrices, notices, recommandations, rapports, etc.) complexifie fortement le fonctionnement du secteur et doit être simplifiée sans délais.

1

Réviser le Règlement sur les concentrations et la politique de concurrence.

2

Abroger les règles sectorielles en matière de vie privée et intégrer le principe de confidentialité des communications électroniques dans le RGPD.

3

Modifier le CCEE pour que la régulation des marchés devienne l'exception, avec un filet de sécurité, favorisant la régulation symétrique et non la régulation asymétrique.

4

Créer des conditions équitables entre les opérateurs et les larges émetteurs de trafic.

5

Harmoniser au niveau européen les conditions d'allocation des fréquences, et du droit de la consommation.

Propositions

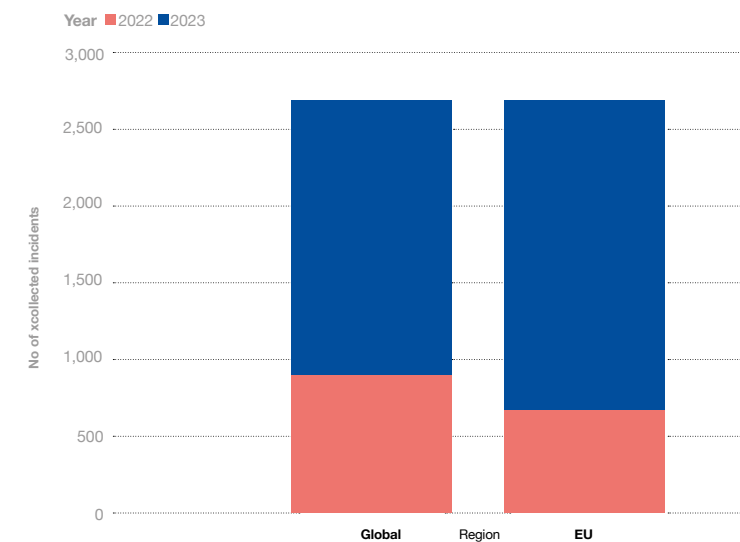


Un environnement plus sûr et résilient

Selon l'ENISA, à partir du premier semestre 2023, les cyberattaques mondiales (i.e. hors UE) et européennes ont connu une augmentation significative. Celles visant les infrastructures numériques (7 %) et les fournisseurs de services numériques (6 %) représentent une part substantielle du nombre total.

Il est donc indispensable de protéger les infrastructures et les services numériques devenus critiques.

Répartition des événements mondiaux et européens juillet 2022 - juin 2023.



Source : ENISA Threat Landscape 2023

Le schéma de certification cyber du cloud (« EUCS ») doit être le même dans l'ensemble de l'UE

2.1 Renforcer la cybersécurité de l'UE

— a. Garantir la résilience et la sécurité de la chaîne d'approvisionnement tout en permettant la diversité des fournisseurs

En tant qu'opérateur de télécommunications, nous avons la responsabilité de fournir des réseaux et des produits sûrs et résilients à nos clients, notamment grâce à notre entité spécialisée Orange Cyberdefense.

Cela implique la capacité de pouvoir gérer dans l'ensemble du groupe les risques et les dépendances vis-à-vis des fournisseurs de notre chaîne d'approvisionnement. À cet égard, toute mesure concernant les fournisseurs à haut risque imposée aux opérateurs devrait intégrer une période de transition proportionnée pour adapter les réseaux et les équipements, et prendre en compte les coûts correspondants. Dans un tel contexte, il convient également de veiller à ce que les deux derniers fournisseurs européens restent innovants et compétitifs en termes de prix.

— b. Promouvoir un niveau harmonisé et élevé de cybersécurité dans la chaîne de valeur numérique

Orange salue les efforts accrus de la CE pour renforcer la sécurité et la résilience de l'économie et de la société européennes. Nous encourageons la CE à se concentrer sur la mise en œuvre harmonisée des différents textes adoptés, tels que le « CER », la « NIS2 », le « CRA », la « DORA », dans tous les secteurs et dans tous les États membres, afin de garantir une Union Européenne plus sûre et résiliente. Harmoniser et rationaliser les demandes de rapports et le traitement des vulnérabilités au niveau de l'UE est essentiel.

Les agences de notation cyber : encadrées par des règles européennes

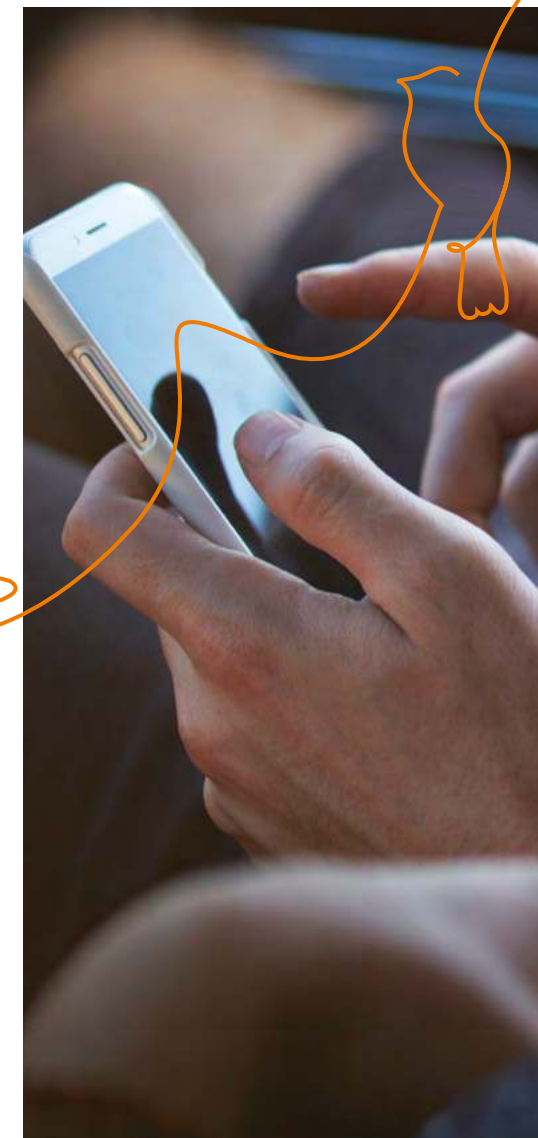
— c. Poursuivre l'adoption des schémas de certification européens

Pour renforcer la sécurité et la résilience de nos réseaux, produits et services, nous estimons nécessaire de continuer à développer des schémas de certification européens en matière de cybersécurité, conformément au Règlement Cybersécurité de 2019. Ceci doit se faire en utilisant les normes existantes, via une approche fondée sur les risques, et suivant un processus d'adoption qui demeure en ligne avec les conditions de marché.

Nous soutenons et encourageons l'UE à poursuivre l'adoption rapide des schémas de cybersécurité en cours d'élaboration. Il est également **essentiel de garantir une mise en œuvre harmonisée dans toute l'UE du schéma de certification cybersécurité sur le Cloud, l'« EUCS »**, afin d'offrir aux clients une protection accrue contre les mesures extraterritoriales non européennes.

— d. Adopter un cadre européen en matière de notation cyber

Les entreprises qui exploitent des infrastructures et des services critiques (communications électroniques, santé, énergie, etc.) font de plus en plus souvent l'objet de notations de cybersécurité à l'échelle mondiale. Aujourd'hui, les entreprises européennes sont ainsi évaluées par des sociétés principalement basées aux États-Unis, selon des critères qui, souvent, ne correspondent pas à la maturité réelle des entreprises en matière de cybersécurité. Ces évaluations peuvent entraîner des conséquences très néfastes, telles que la perte d'activité ou l'augmentation des coûts de cyber assurance pour les entreprises notées.



Par conséquent, **les agences de notation cyber doivent être soumises à des exigences minimales similaires à celles imposées aux agences de notation de crédit** : information, transparence accrue, méthodologie solide, consentement / droit de retrait de l'entreprise évaluée. Au titre de la souveraineté numérique de l'UE, et pour renforcer la confiance dans l'écosystème, nous appelons la Commission européenne à :

- Lancer un large débat pour définir les exigences minimales applicables aux agences de notation cyber au niveau de l'UE.
- Établir un registre officiel de l'UE ou un inventaire/une liste des agences de notation cyber approuvées.
- Mandater l'ENISA pour travailler sur ce sujet avec l'industrie, éventuellement en vue de la création future d'une agence européenne chargée du contrôle et de la surveillance des agences de notation cyber.



2.2 Renforcer la souveraineté européenne sur les réseaux et l'innovation

— a. Pour une stratégie européenne sur les câbles sous-marins et les satellites

Les câbles sous-marins sont des infrastructures clés pour la souveraineté numérique européenne : 99 % du trafic intercontinental transite par ces câbles. Pendant des décennies, ce sont des consortiums d'opérateurs télécoms qui ont réalisé la majeure partie des investissements nécessaires. Aujourd'hui, Orange et Orange Marine sont parmi les derniers opérateurs télécoms européens actifs sur ce marché ; les principaux investisseurs étant désormais américains ou chinois.

99%
du trafic intercontinental transite par des câbles sous-marins

L'escalade des tensions géopolitiques a rendu les câbles sous-marins encore plus stratégiques. Le remplacement et la modernisation des générations de câbles précédentes, ainsi que le besoin croissant de connectivité (notamment pour les régions ultrapériphériques, les îles de l'UE et ses territoires côtiers) vont nécessiter des investissements importants.

Pour un budget européen significatif dédié au MIE

C'est une opportunité considérable pour l'UE de renforcer sa souveraineté et de permettre à son industrie de croître. Cela requiert également un soutien direct de l'UE à travers le programme MIE (Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe) et l'initiative « *Global Gateway* », pour de nombreux projets critiques confrontés à une défaillance de marché.

Nous saluons la Recommandation de la CE pour des infrastructures de câbles sous-marins sûres et résilientes adoptée en février 2024. Nous partageons ses objectifs visant à assurer au niveau européen une coordination renforcée et un échange de bonnes pratiques autour des câbles sous-marins. Elle propose également de définir une liste de projets communs de câbles sous-marins d'intérêt européen, à laquelle Orange souhaite fortement contribuer. De même, toujours dans l'objectif de renforcer l'autonomie stratégique européenne, la CE pourrait également examiner la situation des réseaux terrestres de fibre longue distance au sein de l'UE.

Enfin, la connectivité par satellite a considérablement évolué ces dernières années, tant en termes de capacité disponible que de prix. De nouveaux acteurs ont également pénétré ce marché, principalement non-européens. La connectivité satellite va certainement jouer un rôle complémentaire important aux réseaux

de connectivité mobiles terrestres, tant en Europe qu'en Afrique, notamment pour lutter contre la fracture numérique. C'est aussi un moyen d'améliorer la résilience des réseaux. Dans cette évolution, les acteurs européens ont un rôle à jouer. **Nous soutenons l'initiative IRIS² à laquelle Orange participe** ; l'implication des opérateurs télécoms, y compris avec la 5G, est essentielle à son succès.

— b. Soutenir l'innovation de l'UE, par un financement adéquat et des processus collaboratifs

Les processus ouverts et collaboratifs sont très souvent un prérequis indispensable pour le lancement réussi d'offres innovantes, et pour demeurer compétitif au niveau mondial. Les acteurs européens doivent pouvoir travailler ensemble autour de projets innovants permettant d'atteindre une masse critique, ce qui nécessite une approche positive et un soutien des décideurs politiques, y compris des autorités de concurrence.

Les réseaux font l'objet d'une innovation constante, à laquelle Orange contribue activement. Par exemple, **dans le cadre de la transition vers le « Network-as-a-Service » (NaaS), les opérateurs ont développé le projet « Open Gateway » avec la GSMA et le projet CAMARA.** C'est un projet open-source au sein de la Fondation Linux pour définir, développer et tester les API que des développeurs peuvent utiliser pour accéder aux réseaux des opérateurs. Les opérateurs européens travaillent également ensemble pour développer un « *telco edge cloud* », nommé Sylva sous l'égide de la Fondation Linux.

Outre le programme Horizon Europe sur la recherche et développement, nous soutenons fortement la décision prise par l'UE de prioriser son soutien financier pour des projets innovants et pour le déploiement de réseaux grâce aux programmes pour une Europe Numérique (« DEP »), au Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) et les PIIEC (Projets importants d'intérêt européen commun). Il est essentiel de continuer ces efforts et de **confirmer un budget européen significatif pour le MIE et le DEP**, en particulier pour la cybersécurité et les projets de backbone et de câbles sous-marins.

D'autres innovations télécoms doivent également être prises en compte, en particulier l'*Open-RAN*. Nous travaillons avec l'industrie pour définir des normes et des spécifications techniques qui définissent des interfaces ouvertes au sein du système radio, pour le matériel et le logiciel, afin que les réseaux soient déployés et exploités sur la base de différents composants et de différents fournisseurs. **Le succès d'*Open-RAN* nécessite davantage de soutien de la part de l'UE, pour favoriser l'essor d'un écosystème européen plus fort, mais aussi en termes de financement par exemple pour des « open labs » européens.** Sinon, le risque est grand pour les opérateurs de ne pouvoir utiliser dans le futur que des solutions de fournisseurs non-européens.

En ce qui concerne les PIIEC, nous soutenons fortement l'objectif de renforcer les projets innovants transfrontaliers européens, et Orange participe à deux PIIEC : sur la microélectronique et le cloud. Cependant, le processus d'approbation doit être modifié pour mieux correspondre au rythme de l'innovation ; un délai de deux ans pour la validation de tels projets est trop long pour soutenir efficacement la compétitivité de l'UE.

Nous espérons que le nouveau programme de Consortium européen d'infrastructures numériques (*EDIC*) qui vise spécifiquement à faciliter les projets multi-pays montrera plus d'agilité.

— c. Renforcer le cadre européen pour la propriété intellectuelle

Il est essentiel que l'écosystème de standardisation repose sur des normes ouvertes pour soutenir l'innovation en Europe. Le déploiement global de la technologie cellulaire au cours des trente dernières années a permis à l'UE de devenir un véritable leader mondial dans la définition des normes. Cependant, malgré la volonté politique et les investissements colossaux déjà entrepris, l'UE est distancée par d'autres acteurs mondiaux dans la sphère numérique.

C'est pourquoi il nous semble indispensable de veiller à ce que les contributeurs aux normes technologiques puissent s'appuyer sur un cadre de propriété intellectuelle efficace qui soutient et récompense l'innovation, grâce à des revenus de licence basés sur le principe « FRAND ». **Nous estimons que le projet actuel de Règlement sur les brevets essentiels aux normes (« SEP ») doit être modifié** pour atteindre cet objectif.



2.3 Faire fructifier l'initiative « Global Gateway »

L'initiative « *Global Gateway* » est à un moment clé deux ans après son lancement. Avec notre présence dans 18 pays africains, nous soutenons fortement cette initiative visant notamment à renforcer le partenariat entre l'UE et l'Afrique. Mais sa mise en œuvre doit être accélérée et améliorée pour atteindre ses objectifs.

18 pays : Orange fortement présent en Afrique

— a. Accroître la contribution de l'initiative « Global Gateway » aux projets d'investissement dans les infrastructures et étendre son champ d'action aux services et à l'inclusion numérique

Le déploiement des réseaux dans les pays africains est étroitement lié au déploiement de l'électricité, ce qui stimule l'innovation et le développement économique. Le soutien aux projets d'infrastructure de connectivité doit donc rester au cœur de la stratégie « *Global Gateway* », tout en l'élargissant à des projets de développement des compétences numériques.

A ce titre, et comme le montrent nos *Orange Digital Centers*, les partenariats public-privé constituent un atout majeur pour la réussite de tels programmes.

— b. Mettre en place un processus plus efficace pour l'initiative « Global Gateway »

Afin d'atteindre ses objectifs, l'initiative « *Global Gateway* » doit gagner en efficacité et mettre en place une procédure plus rapide et plus structurée pour l'élaboration de projets. Pour garantir le bon alignement des ressources, de l'expertise et des objectifs, des mécanismes de coordination sont essentiels à la réalisation des projets en temps voulu et avec un impact réel.

Afin de renforcer la portée de l'initiative, l'adoption de modèles de financement offrant des prêts en monnaie locale à des taux compétitifs est essentielle. L'initiative « *Global Gateway* » **doit également aller au-delà des garanties et des prêts, en octroyant des subventions significatives pour remédier aux défaillances du marché.**

— c. Renforcer la diplomatie économique pour soutenir des cadres réglementaires et fiscaux plus favorables en Afrique

L'initiative « *Global Gateway* » peut jouer un rôle de catalyseur pour un développement mondial pérenne en aidant les pays partenaires à établir des cadres réglementaires et fiscaux propices aux investissements, pour lesquels stabilité et prévisibilité sont essentielles. Par exemple en encourageant les pays partenaires à appliquer les principes de concurrence loyale ou, pour les appels d'offres, de marché public le plus économiquement avantageux. En outre, il convient de davantage prendre en compte les aspects environnementaux, en permettant aux acteurs privés de produire et vendre de l'énergie à des prix équitables, en soutenant le développement de certificats verts propres et en facilitant les contrats d'achat d'électricité.

6

Garantir le plus haut niveau d'harmonisation lors de la mise en œuvre des différents textes européens sur la cybersécurité, y compris pour les schémas de certification de cybersécurité, dont l'« *EUCS* ».

7

Développer une nouvelle initiative européenne pour encadrer les agences de notation cyber, avec les organes de régulation correspondants.

8

Confirmer les programmes MIE et Europe Numérique avec un budget approprié pour les années à venir, en particulier pour soutenir les projets de cybersécurité, backbones et câbles sous-marins.

9

Soutenir la mise en place d'un écosystème européen pour l'Open RAN, y compris avec un financement adéquat pour des « *open labs* » européens.

10

Veiller à ce que le Règlement sur les brevets essentiels aux normes mette en place un cadre équilibré permettant une juste rémunération au soutien de l'innovation et la R&D.

11

Accélérer la mise en œuvre de l'initiative « *Global Gateway* » grâce à une coopération étroite avec le secteur privé et améliorer son champ d'action, ses procédures et ses modalités de financement.



Propositions



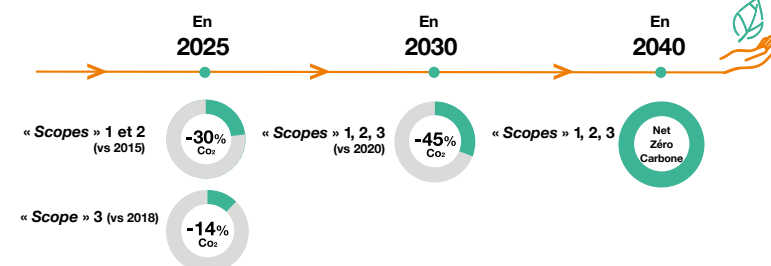
Accélérer la transition écologique de l'UE grâce à un secteur numérique plus vert

Orange a adopté l'objectif ambitieux d'être **net zéro carbone d'ici 2040**. Cela nécessite des efforts considérables pour réduire les émissions directes et indirectes de CO₂, que ce soit par une meilleure efficacité énergétique, le recours aux énergies renouvelables, le développement de l'économie circulaire, ou la séquestration du carbone pour les émissions résiduelles.

Notre engagement vise à réduire nos émissions de CO₂ pour les « scopes » 1, 2 et 3 d'ici 2040, avec un premier objectif de -30% sur les « scopes » 1 et 2 à atteindre d'ici 2025 par rapport à nos émissions de 2015, -14% sur les émissions du « scope » 3 par rapport à nos émissions de 2018, et une étape supplémentaire en 2030 avec une réduction de 45% de nos émissions sur l'ensemble des « scopes » par rapport à 2020.

Pour soutenir cette transformation massive, des mesures additionnelles au niveau européen sont requises.

La trajectoire d'Orange pour être « Net Zéro Carbone » d'ici 2040



Appliquer les principes de l'éco-conception aux équipements de réseau est une formule gagnante

3.1 Renforcer l'économie circulaire en Europe aussi pour les équipements TIC

a. Développer l'économie circulaire pour les équipements de réseau

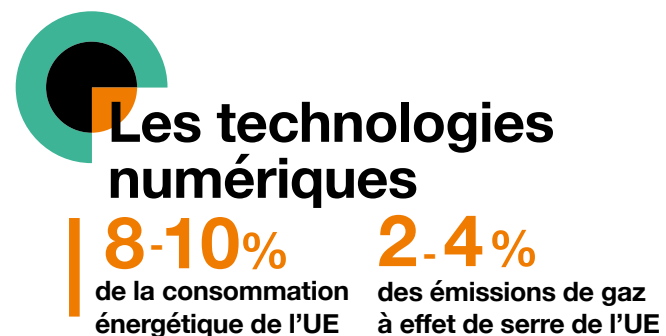
Si nous soutenons les initiatives de la CE visant à développer l'économie circulaire et à limiter les déchets électroniques, telles que l'application des principes de l'éco-conception aux smartphones ou le Règlement sur les matières premières critiques, il nous semble nécessaire de compléter ces actions.

Tout d'abord, les équipements de réseau doivent être soumis aux principes d'éco-conception. Cela permettra d'étendre le cycle de vie des équipements de réseau grâce à une meilleure éco-conception

et à une réutilisation accrue des produits tout au long de la chaîne de valeur, via des processus de reconditionnement et de revente efficaces et sécurisés, ce qui sera bénéfique pour l'UE à plusieurs niveaux :

- Une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre de la chaîne d'approvisionnement ;
- Une réduction des déchets électroniques grâce au reconditionnement (extension du cycle de vie) et à l'amélioration du recyclage ;
- Une meilleure gestion des matières premières ;
- Un grand potentiel de création d'emplois au sein de l'UE.

Chez Orange, nous avons initié un cycle vertueux grâce à notre programme « OSCAR » de réutilisation des équipements. Mais pour l'amplifier, une nouvelle initiative européenne est nécessaire pour développer un nouveau pôle industriel et un vaste marché secondaire européen pour les équipements de réseau.



Source: Commission européenne, DG Connect

En outre, la Directive sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) doit être révisée afin de mieux contribuer à l'objectif d'économie circulaire en :

- Simplifiant les règles de transfert des EEE d'un pays à l'autre ; elles sont aujourd'hui trop complexes, y compris pour les transferts entre les filiales d'un même groupe, ce qui décourage la mise en œuvre de modèles d'économie circulaire et prive les opérateurs télécoms d'éventuelles réductions d'émissions de carbone.
- Clarifiant le rôle des équipementiers ; ils doivent devenir responsables de la récupération de leurs produits, répliquant ainsi dans la chaîne de valeur des TIC le principe du producteur-payeur. L'approche développée dans le Règlement sur les matières premières critiques pourrait être appliquée dans le domaine des DEEE, en exigeant des fabricants qu'ils offrent une seconde vie à leurs produits ou qu'ils récupèrent leurs matières premières.

Enfin, pour simplifier la réutilisation des équipements au sein de l'UE, les licences d'utilisation des équipements ne devraient pas restreindre de manière excessive l'utilisation transfrontalière des équipements.

Actuellement, les opérateurs télécoms sont souvent limités par leurs contrats de licence d'équipements quant à leur utilisation dans le pays de leur choix, même au sein de l'UE. Inciter les équipementiers à lever ces restrictions contribuerait grandement au recyclage des équipements de réseau.



b. Promouvoir une plus grande transparence sur l'origine et la composition des produits télécoms

Le manque d'informations pertinentes sur les produits dans le domaine de la circularité est un défi majeur auquel nous sommes confrontés. Il est essentiel d'établir un cadre normalisé européen pour un meilleur partage de ces informations. Ce cadre imposerait aux équipementiers de partager des informations détaillées sur leurs produits, sur la base de protocoles communs, y compris les matériaux utilisés et les processus de fabrication, afin de permettre aux opérateurs de mieux comprendre la gestion de leurs EEE et d'être en mesure de se conformer aux obligations de reporting. Nous appelons la Commission européenne à intégrer ces obligations dans le futur passeport numérique des produits.

3.2 Soutenir la transition verte du secteur des TIC

a. Réduire l’empreinte carbone des opérateurs grâce à davantage de partage de réseaux

Le partage des réseaux contribue à leur verdissement car il évite la duplication, réduit les émissions de carbone et augmente les économies d’énergie. Les décideurs politiques et les autorités compétentes devraient soutenir et encourager davantage ce type de bonnes pratiques.

b. Promouvoir des règles de taxonomie adaptées aux réseaux

La taxonomie est un outil essentiel pour rendre l’économie de l’UE plus verte, en orientant à juste titre les financements vers des activités vertes. Dans la mesure où les réseaux de connectivité devraient à terme être inclus dans la taxonomie de l’UE, cela devrait se faire sur la base de critères réalistes et proportionnés. Nous invitons la Commission européenne à travailler en étroite collaboration avec le secteur pour définir des critères pertinents, tels que ceux proposés par l’ETNO/GSMA.

c. Simplifier les exigences de reporting pour l’industrie

Les obligations de reporting découlant des différents textes européens peuvent aider le secteur à adapter son mode de fonctionnement et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs du « Green Deal ». Mais ces obligations doivent rester proportionnées pour les entreprises.

À la suite de l’initiative lancée par la Commission européenne visant à réduire les obligations de reporting de 25%, il nous semble que cette simplification devrait aussi s’appliquer au Règlement sur la publication d’informations relatives aux investissements durables et aux risques en matière de durabilité (« SFDR »), à la Directive sur la publication d’informations en matière de durabilité par certaines entreprises (« CSRD ») et aux dispositions relatives à la taxonomie.

Taxonomie :
Nous demandons à la CE de travailler en étroite collaboration avec le secteur pour définir des critères techniques pertinents

Le partage de réseaux contribue au verdissement des réseaux, en évitant la duplication, en réduisant les émissions de carbone et en augmentant les économies d’énergie.

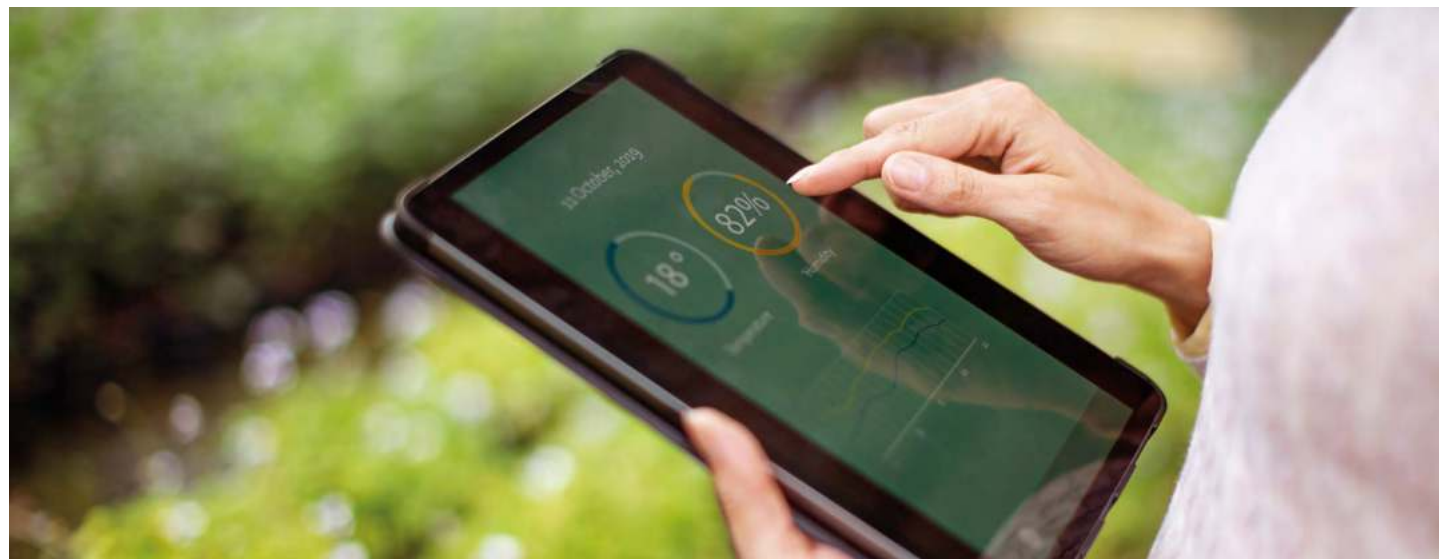


Source : apport ARCEP «Pour un numérique soutenable» 2024

3.3 Soutenir le rôle de facilitateur du secteur des télécoms dans la transition verte

Les opérateurs télécoms peuvent fortement faciliter et soutenir la transition verte d’autres secteurs en réduisant leurs émissions carbone, grâce à la connectivité et aux services liés à l’Internet des objets, comme avec le développement des villes intelligentes ou pour l’industrie manufacturière. Nous soutenons fortement l’utilisation des standards L1480 de l’UIT pour évaluer au niveau de l’UE le rôle de facilitateur des solutions numériques et des infrastructures de réseau, ainsi que pour quantifier les émissions de carbone évitées.

Plus généralement, cela doit également permettre d’élaborer le concept de « scope » 4 pour les opérateurs télécoms, qui se réfère à la contribution des télécoms à la réduction des émissions de carbone d’autres secteurs. La portée et les limites de cette mesure devrait être définies dans le secteur des TIC.



12

Veiller à ce que le passeport numérique des produits incorpore des exigences de transparence pour les équipements de réseau et appareils électroniques.

13

Réviser la Directive DEEE afin d'améliorer l'utilisation et le recyclage transfrontaliers des équipements de réseau et appareils électroniques.

14

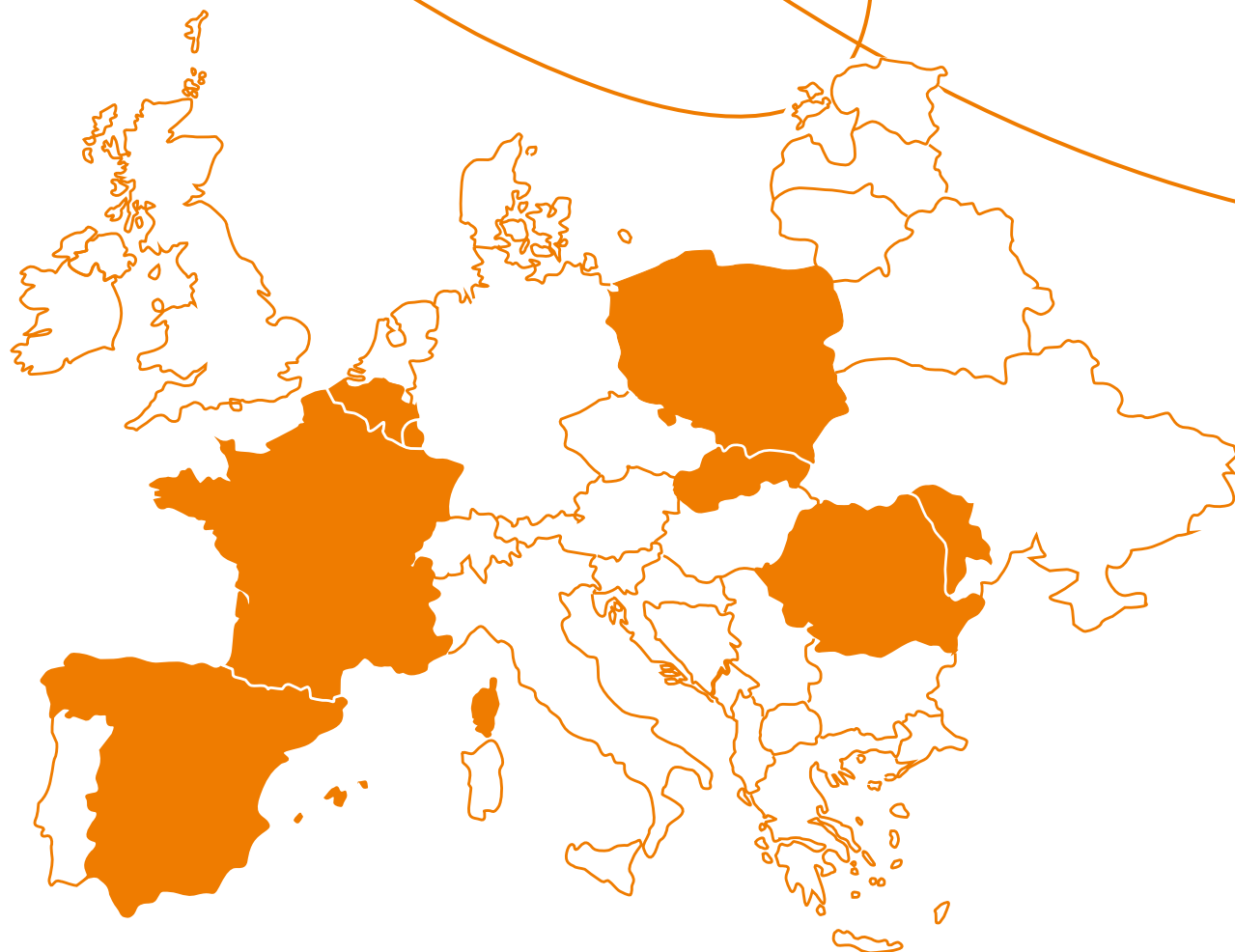
Développer une approche plus cohérente et proportionnée des obligations de reporting pour la mise en œuvre de la « SFDR », la « CSRD » et des règles de taxonomie.

15

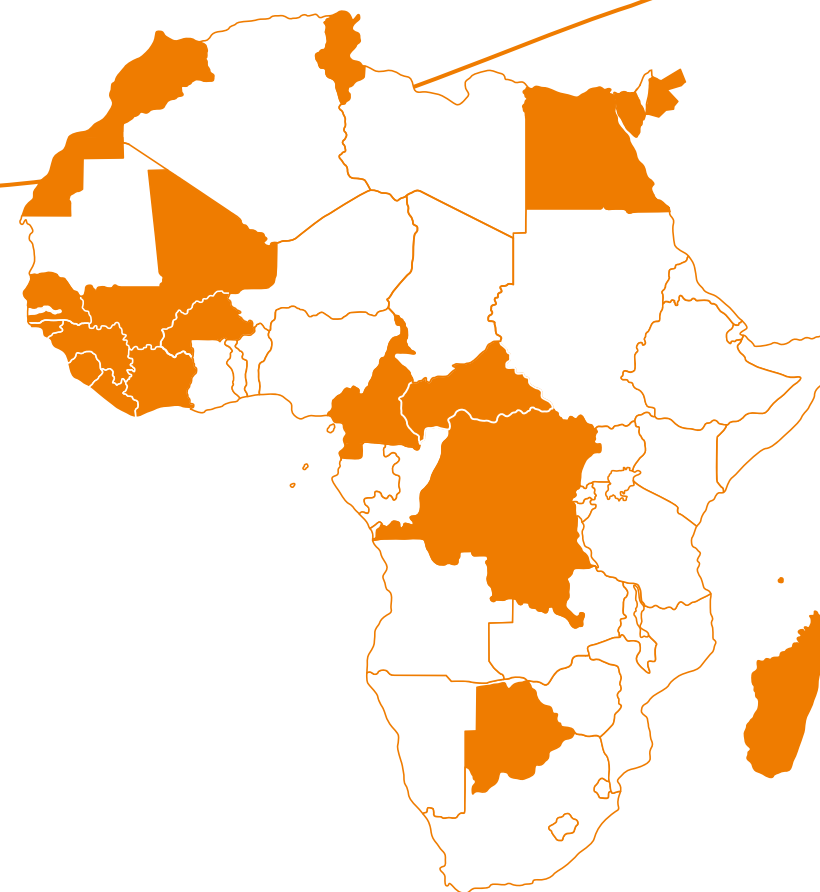
Élaborer des règles de taxonomie pour les réseaux de connectivité, y compris des critères pertinents de sélection technique, en co-construction avec le secteur.

Propositions

La présence d'Orange dans le monde



**8 pays
en Europe**



**18 pays en Afrique
et Moyen-Orient**

Contact:

Orange

Rue de la Science 41
1040 Bruxelles - Belgique

Tel: +3228008730

brussels.office@orange.com

[@Orange_Brussels](#) / [@orange](#)

www.orange.com / www.orange.com/fr/groupe/orange-bruxelles

Orange SA Société anonyme de droit français au capital de 10 640 226 396 euros- RCS Nanterre 380 129 866
Siège social : 111, quai du Président Roosevelt CS 70222 92449 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX - France

